

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

Annexe 1

**Situations : Candidat individuel
ayant une expérience professionnelle
en EAJE ou en ACM**

RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Nom de naissance : Prénom : Date de naissance :
Nom d'épouse :

Tableau récapitulatif des expériences professionnelles dans le secteur de la petite enfance

A compléter par le candidat

*Joindre les certificats de travail ou justificatifs d'expérience professionnelle
(durée d'au moins 11 semaines pour EP1 : moins de 3 ans ou EP2 : moins de 6 ans).*

Nom et adresse de l'employeur ou de la structure	Périodes	Total
	du :/...../..... au :/...../.....	Nombre de semaines pour la période : Ou Total en heures :
	du :/...../..... au :/...../.....	Nombre de semaines pour la période : Ou Total en heures :
	du :/...../..... au :/...../.....	Nombre de semaines pour la période : Ou Total en heures :
	du :/...../..... au :/...../.....	Nombre de semaines pour la période : Ou Total en heures :

Tableau récapitulatif des périodes de formation en milieu professionnel

A compléter par le candidat

Attester de 3 semaines au moins en EAJE ou auprès d'une AMA, accueillant des enfants de moins de 3 ans pour EP1 et moins de 6 ans pour EP2.

Pour présenter EP1 ou EP2

Nom et adresse de l'établissement ou de la structure	Type de structure accueillant des enfants de moins de 3 ou 6 ans	Période
	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> AMA <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> AMA <input type="checkbox"/> Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :

Si le stage s'est déroulé au domicile privé de l'assistant (e) maternel (le) agréé (e) ou dans un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant à domicile, liste des justificatifs à produire en dernière page.

Cadre réservé au CONTRÔLE DE CONFORMITE (cocher la case)	OUI	NON
Certificats de travail de 11 semaines minimum – pour EP1 ou EP2		
Minimum 3 semaines en EAJE ou auprès d'un AMA (enfants de moins de 3 ou 6 ans) - pour EP1 ou EP2		
Candidat individuel : PFMP réalisée après janvier 2017 (3 ans précédent la session d'examen)		

En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat n'est pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, le diplôme ne lui sera pas délivré.

DATE LIMITE DE RETOUR LE LUNDI 6 AVRIL 2020 délai de rigueur PAR RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION (cachet de la poste faisant foi). Joindre les justificatifs